

# Perspectives MOC

BELGIQUE - BELGIË  
P.P.  
6700 ARLON 1  
11/698  
Numéro d'agr ation P501162

Bureau de D p t Arlon 1



## **Editorial La servitude de la vitesse**

Il  tait un temps, avant l'invention de la montre, o  les gens se levaient au chant du coq et dormaient quand la fatigue les gagnait. A cette  poque aussi, avant l' re de la vapeur, nul ne pouvait aller plus vite qu'un cheval au galop. L'horloge m canique et la machine vinrent bouleverser ces rythmes ancestraux. Les promesses  taient all chantes : la m canisation allait lib rer chacun de la servitude du travail, ouvrir un monde vou  au repos et   la relaxation. L'homme ne travaillerait bient t plus que quelques heures par semaine. Eblouis par la promesse f erique de la technologie, beaucoup r v rent donc d'une vie lib r e de la servitude.

Qu'est-il advenu de cette  re nouvelle? Le rythme de la vie s'est acc l r  et d'immenses gains de temps sont enregistr s. On mange plus vite, communique instantan ment, travaille plus fr n tiquement. La technique nous permet de faire plus de choses plus vite. Soit ! Mais alors pourquoi sommes-nous encore si nombreux   travailler autant ? Pourquoi avons-nous le sentiment,   mesure que nous allons plus vite, d'avoir de moins en moins de temps ?

L'explication tient en peu de mots : les taux d'acc l ration de nos gestes et actions sont inf rieurs aux taux de croissance de nos productions. Nos ressources temporelles se r duisent parce que les rythmes de croissance de la production des biens et services, du nombre de messages communiqu s, des t ches   accomplir, sont sup rieurs au rythme d'acc l ration des processus qui les r alisent. Les questions de notre rapport au temps sont donc indissociables de la dynamique de croissance.

Comment trouver un autre rapport au temps et se lib rer de ses servitudes ? Comment r aliser les promesses des sciences et technologies ? Certes il est possible, individuellement, de chercher des strat gies de sauvegarde, de se r server des moments « hors du temps », face   la mer ou dans la respiration de la nature, sous le charme d'une douce musique ou d'une m ditation spirituelle. Certes tel le stoicien, nous pouvons marquer des temps d'arr t et construire des bulles   l'int rieur du temps. Ces techniques permettent   l'individu de ralentir, de desserrer la pression  conomique et d' chapper, au moins un temps,   l'injonction consum riste et productiviste mais elles ne sauvent pas le monde d'une acc l ration sans limites parce qu'entra n e par les exigences d'une croissance sans limites.

Benjamin Franklin disait : « Quand le temps est de l'argent, la vitesse est un imp ratif cat gorique pour les affaires ». Acc l ration et croissance sont les deux facettes du m me mythe capitaliste et on ne d construira pas l'une sans r duire l'autre. La d c l ration et la d croissance appartiennent   un m me projet doublement gagnant. Il n'est pas n cessaire ici de rappeler encore une fois les impasses sociales,  nerg tiques et  cologiques de la croissance. Il n'est pas sans importance de mesurer les richesses perdues que la d c l ration permet de red couvrir.

Vitesse et lenteur incarnent des styles ou des philosophies de vie. La vitesse est occup e, autoritaire, agressive, agit e. La lenteur est calme, attentive, r ceptive, immobile, intuitive, tranquille. Avec elle, il est question de contacts profonds avec les gens, avec la culture, avec le travail. Ralentir c'est aussi choisir une soci t  o  m me les plus lents, les plus anciens, tous ceux qui sont exclus par les flux sauvages de la croissance, retrouvent leur place. Le temps nous presse? Mais que non! Le temps, comme le reste, ne nous presse jamais que si, face   lui, nous capitulons individuellement et ensemble.

Bernard Kerger

 dit  avec le soutien de la F d ration Wallonie Bruxelles  
 diteur responsable : B. Kerger, Rue des D port s, 39 - 6700 Arlon

Jun - Juillet 2012  
Num ro 69

**Bimestriel du Moc Luxembourg**

## **Dans ce num ro**

- 1** Editorial
- 2** En bref dans nos organisations (p. 2,3)
- 3** L' am nagement du territoire, cela nous concerne (p. 4, 5)
- 4** Les soins hospitaliers en province de Luxembourg (p. 6, 7, 8)

## **... En bref dans nos organisations ...**

### **Le MOC se mobilise autour des élections communales et provinciales ...**



La commune, niveau politique le plus proche des citoyennes et des citoyens est incontestablement un lieu privilégié pour construire une citoyenneté politique et active.

Pour que chacun puisse faire vivre la démocratie locale en participant aux débats qui s'organiseront dans le cadre des prochaines élections communales et provinciales d'octobre 2012, le CIEP (Centre d'Information et d'Éducation Populaire) propose un outil intéressant, accessible et gratuit.

Il s'agit d'une série de 12 tracts d'interpellation et de mise en débat qui ciblent des enjeux particulièrement cruciaux sur des matières gérées par le pouvoir communal (et provincial). Ils invitent les citoyens qui partagent les préoccupations du CIEP à s'en faire le porte-parole dans des lieux d'implication citoyenne et à les mettre en débat à l'aide de questions d'interpellation à destination des autorités locales.

Les tracts peuvent être retirés au bureau du CIEP/MOC, rue des Déportés 39 à 6700 Arlon. Ils sont également disponibles via le site [www.ciep.be](http://www.ciep.be)

### **... Animations ...**

Le CIEP propose aussi des animations sur les élections communales et provinciales. Elles sont gratuites et modulables dans leur contenu et dans la durée. Différents aspects peuvent y être développés :

- la commune au sein du système fédéral belge
- les compétences communales
- la commune, c'est qui ? (conseil communal, bourgmestre, l'administration, CPAS, etc.)
- la participation des citoyens
- concrètement : qui peut voter ? qui peut être candidat ? comment voter ?
- le vote des étrangers : pour qui ? comment ?
- l'élection provinciale : quelle réforme ? quels enjeux ?

#### **Contact :**

Ph. Jungers - 063/218733  
pjungers.moclux@gmail.com

Ces animations sont destinées à des groupes constitués (CPAS, EFT, OISP, groupe de citoyens, etc.) et peuvent être dispensées sur simple demande.

### **... Tables rondes ...**

Bienvenue à trois tables rondes organisées dès septembre 2012.

Le 10 septembre 19h30 à Arlon : Table-ronde politique sur les programmes des partis en matière de politiques communales et provinciales.

- Questions aux têtes de listes/président(e)s de partis
- Les questions auront été préparées par les organisations du MOC
- Local CSC, Rue Pietro Ferrero 1 à Arlon. Infos : 063/21 87 26

Le 25 septembre 19h30 à Arlon : Débat avec les représentants des listes à l'élection communale à Arlon.

- Questions aux représentants des partis
- Les questions auront été préparées par un groupe de travail issu des organisations du MOC et de militants arlonnais.
- Local CSC, Rue Pietro Ferrero 1 à Arlon. Infos : 063/21 87 28

Le 1<sup>er</sup> octobre 19h30 à Virton : Débat avec les représentants des listes à l'élection communale de Virton.

- Questions aux représentants des partis
- Ce débat est préparé par la coordination locale MOC de Virton.
- Local CSC, Rue Pietro Ferrero 1 à Arlon. Infos : 063/21 87 33

## ... Revendications ...

Outre les questions qui sont reprises dans les fiches « campagne » et les questions formulées dans le cadre des tables rondes, le MOC Luxembourg mettra tout particulièrement l'accent sur quatre champs de revendications.

### 1) Les hôpitaux en Luxembourg

Le MOC Luxembourg a défini son point de vue sur la situation et l'avenir des hôpitaux dans notre province. Le présent numéro de Perspectives en établit les grandes lignes. Le texte complet peut être consulté sur le site [www.moclux.be](http://www.moclux.be). Ce positionnement du MOC Luxembourg a été présenté dans le cadre d'un observatoire politique, il a fait l'objet d'un article de presse dans l'Avenir du Luxembourg du 22 mai.

Le MOC Luxembourg est disponible pour présenter le dossier à tout groupe qui le souhaite. Cette présentation peut introduire un débat. Le dossier peut également constituer une base pour des questions adressées directement à des candidats.

**Infos :**  
B. Kerger - 063/218726  
b.kerger@moclux.be

### 2) Les CCCA, Conseils Consultatifs Communaux des Aînés

En partenariat avec la FGTB, le MOC revendique la mise en place de CCCA plus nombreux afin de généraliser ces organes dans la province. Il s'agit de renforcer l'investissement des aînés dans la vie politique locale et de systématiser la prise en compte de leurs avis dans les politiques menées.

Un dossier commun avec la FGTB sera disponible à partir du 1<sup>er</sup> septembre. Il sera présenté à la presse et aux partis fin août. Une journée de formation est également envisagée, en partenariat avec la Province, le 14 septembre (date à confirmer).

**Infos :**  
B. Kerger - 063/218726  
b.kerger@moclux.be

### 3) Les fonctions collectives : le coût-vérité

La notion de coût-vérité a été décrétée par la Région Wallonne dès 2004. Il revient aux communes de l'appliquer en matière de gestion des déchets et de distribution de l'eau. Les marges de manœuvre sont étroites mais restent disponibles pour les politiques communales.

Le MOC Luxembourg a constitué un dossier sur ce sujet. Ce dossier sera présenté dans le prochain numéro de Perspectives (août 2012).

Le MOC Luxembourg est disponible pour présenter le dossier à tout groupe qui le souhaite. Cette présentation peut introduire un débat. Le dossier peut également constituer une base pour des questions adressées directement à des candidats.

**Infos :**  
JN. Burnotte - 063/218728  
jn.burnotte@moclux.be

### 4) La démocratie locale

Les dispositions qui permettent la participation citoyenne à la vie politique communale sont nombreuses. Encore faut-il les connaître et les mettre en application. Le MOC Luxembourg souhaite insister sur cette dimension de la démocratie.

Les politiques seront interpellés à ce sujet lors des tables rondes. Un outil d'animation est également disponible (voir ci-avant).



**Infos :**  
JN. Burnotte - 063/218728  
jn.burnotte@moclux.be



## ... RéseauLux propose un SDEL ...

Réseaulux est la continuation de « Luxembourg 2010 », une démarche innovante, née en 2001 de la volonté des responsables de la province de Luxembourg de travailler en réseau pour soutenir et dynamiser le développement du territoire de la province de Luxembourg. Dans ce cadre, une attention particulière est accordée aux projets d'aménagement du territoire.

Soucieux de faire exister les zones rurales par rapport aux politiques européennes et wallonnes, Réseaulux va apporter sa contribution à la révision du SDER en produisant un SDEL c'est-à-dire un Schéma de Développement de l'Espace Luxembourgeois. Pour ce faire, un travail important de diagnostic de notre territoire, de ses spécificités et de nos opportunités de développement a été demandé au centre d'étude Lepur (Liège).



## ... Au sein du MOC ...

Le MOC se mobilise sur la thématique de l'aménagement du territoire. Il s'agit d'un levier d'action important pour construire un projet de société durable, respectueux de tous les hommes, de l'environnement et garantissant l'accès aux services, à la culture.

La 90<sup>ème</sup> **semaine sociale** du MOC s'est tenue à Charleroi ces 29 et 30 mars 2012. Elle avait pour thème l'aménagement du territoire, entre emploi et développement durable, entre poids des lobbies et défense des plus fragiles. Lors de l'introduction, André Boulvin, secrétaire du MOC Namur, a rappelé que l'aménagement du territoire est le rapport de force au sol des tensions, des poids des lobbies qui traversent la société. En effet, choisir entre les intérêts de différentes catégories sociales, ce n'est jamais neutre. Trois principes généraux doivent prévaloir pour le MOC : (1) la prééminence des projets d'intérêt collectif, (2) une vision à long terme (pour ne pas créer des friches commerciales par exemple) et (3) la continuité du territoire (un projet en bordure d'une commune concerne la commune voisine).

Une **commission nationale** d'aménagement du territoire du MOC se réunit à Namur et produit régulièrement des notes de positionnement qu'elle transmet aux ministres et autorités compétentes. Par exemple, en matière d'installation de parcs éoliens, le ministre Nollet a suivi les recommandations de la commission du MOC en fixant à 24,99% la part du monde associatif dans le financement de parc éolien.

Le **K-fé citoyen** CIEP/MOC de Virton a consacré ses réunions d'avril et de mai à l'aménagement du territoire en mettant en lumière les enjeux du SDER et l'avenir des zones rurales. Les exposés des intervenants invités, Luc Maréchal et Claude Feltz, ont suscité des réactions : *à Esch-Belval, une ville universitaire (une université, un lycée, des centaines de logements) est en construction, les communes françaises se sont associées au projet; pourquoi n'y a-t-il pas plus de coopération de notre côté ? La densification et les modes de déplacement doux (vélo) prônés par le ministre ne sont pas applicables dans nos régions rurales !*

Dans le cadre de la **campagne** « Elections communales 2012 », le CIEP tient à disposition des fiches thématiques et des tracts de sensibilisation, qui abordent notamment les questions d'aménagement du territoire (voir ci-avant).

La constitution d'un **groupe de réflexion** sur l'aménagement du territoire en province de Luxembourg est en projet. Toute personne intéressée peut contacter J-N Burnotte au 063/21 87 28.

## ... Une participation citoyenne Les CCATM ...

Envie de s'investir dans la réflexion sur l'aménagement du territoire de sa commune ? C'est possible via les commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de la mobilité. Ces commissions sont composées dans la foulée des élections communales. Elles sont compétentes pour élaborer les outils d'aménagement du territoire (Schéma de structure communal, PCA, RUE, ZACC, etc.). En province de Luxembourg, elles sont présentes dans 28 communes sur 44. Pourquoi ne pas donner votre avis dans votre commune ?

## **. . . Les soins hospitaliers en province de Luxembourg . . .**

La question des hôpitaux en Luxembourg est éminemment importante et délicate. En automne 2011, un projet Vivalia 2015 qui semblait faire consensus a été déposé par le comité de gestion devant le Conseil d'administration de Vivalia. Les administrateurs ont alors décidé... de ne pas décider et de mettre le projet au frigo jusqu'après les élections communales et provinciales.

*« Conscients des enjeux et de leurs responsabilités face aux citoyens, les administrateurs ont décidé de se donner le temps de bien analyser ces propositions et d'examiner toutes les alternatives. »*

Pour le MOC Luxembourg, cette loi du silence est un véritable scandale. Un scandale politique parce qu'il est urgent de dessiner un projet solide et à long terme pour nos hôpitaux et, à reculer les décisions, on met en péril des pans entiers de l'offre de soins. Un scandale démocratique parce que, par ces pratiques on dénie au citoyen le droit de participer au débat démocratique, de connaître les programmes et intentions politiques des uns et des autres, d'être pleinement informé sur le sens de son vote.

Le MOC Luxembourg souhaite ici rappeler quelques principes de

base, son analyse et son positionnement dans ce dossier des soins hospitaliers. La recherche et la construction de tout nouveau projet pour l'avenir implique de :

- dépasser les intérêts partisans ou de proximité pour atteindre l'intérêt commun

- libérer toute réflexion des intérêts électoralistes à court ou moyen termes

- se concerter pour pouvoir dégager une position commune

Les défis sont nombreux : maîtrise des dépenses de santé, évolution rapide des technologies, pénurie des professionnels de santé, vieillissement démographique...

### **. . . Quelques constats préliminaires . . .**

Les séjours en milieu hospitalier aigu sont de plus en plus courts. Par contre, les besoins sont croissants en matière de revalidation. Une transformation d'un certain nombre de lits aigus en lits de revalidation et un grand projet intégré de revalidation se justifieront dans des délais rapprochés.

Sur les arrondissements de Marche et de Bastogne, les taux de pénétration de Vivalia n'atteignent pas 60% (moins de 60% de la population de ces arrondissements fréquentent les hôpitaux Vivalia). Un taux de pénétration de 75% est généralement considéré par les experts comme étant la norme. Les explications sont sûrement multiples, certaines internes peut-être, d'autres inhérentes au positionnement géographique certainement.



### **. . . Quelques positions de principe . . .**

Les décisions et projets devront obéir à quelques principes de base :

- 1) Il s'agit de rendre un service optimal à la population dans la plus grande proximité raisonnable.
- 2) Il faut au minimum maintenir sur chaque site aigu : médecine interne, chirurgie générale, orthopédie, gynécologie-maternité, hôpital de jour, service d'urgence, SMUR, radiologie et biologie clinique. En-dessous de ce seuil, un site aigu ne peut pas rendre les services minimaux garants d'une continuité dans le temps.
- 3) Toute réflexion sur l'avenir des hôpitaux doit s'inscrire dans une perspective à long terme. A défaut on multiplie les investissements « inutiles ».
- 4) Trop souvent les plans hospitaliers abordent la question sous le seul angle du financement alors que la question de l'offre de soins mérite une approche multidimensionnelle (patients, médecins, travailleurs,...).
- 5) Chaque citoyen doit pouvoir bénéficier d'un service minimum médical et hospitalier garanti et également accessible en termes de coûts à supporter.

## **. . . Les soins hospitaliers en province de Luxembourg . . .**

### **. . . A propos de l'offre de soins hospitaliers en général . . .**

#### **Au niveau du corps médical, il reste du chemin à parcourir**

Rien ne sera possible sans l'adhésion des médecins au projet Vivalia. Il leur faudra donc dépasser leurs intérêts particuliers et sortir des réflexes d'une médecine libérale pour s'inscrire pleinement dans une dynamique collective.

Ceci étant, toutes les mesures doivent être prises pour harmoniser les structures médicales :

- statut unique des médecins
- perception centrale par l'hôpital des honoraires
- conseil commun coordonnant les conseils médicaux locaux

En outre des dispositions logistiques, administratives, juridiques... doivent permettre la mobilité des médecins entre sites.

#### **A propos des regroupements, synergies et redistributions de services**

La conciliation de la proximité et de la qualité des soins implique clairement une organisation des différentes activités en services uniques multisites.

Les approches par filière peuvent garantir le maintien quantitatif et qualitatif des équipes médicales même dans des centres hospitaliers de taille plus réduite. Ces travaux de type filière de soins impliquent une redistribution des activités. Il s'agira de définir pour chaque filière un centre de référence et des implantations. Pour la plupart des filières il est indispensable de maintenir des services de proximité adéquats.



### **. . . A propos des implantations et de leurs activités . . .**

Le positionnement du MOC Luxembourg se définit autour de 4 axes :

- des sites aigus performants
- un service de revalidation de qualité
- des services de proximité
- un temps d'intervention minimum pour les urgences

#### ***Des sites aigus performants***

Dans la logique des activités organisées en services uniques multisites, le maintien et le développement des hôpitaux aigus de Arlon, Libramont et Marche est l'option retenue.

Des signaux d'alerte sont malheureusement bien présents à Bastogne. Le recrutement du personnel médical est de plus en plus difficile et a entraîné la fermeture de la maternité et de la pédiatrie, il menace aujourd'hui les urgences (une dernière dérogation de six mois a été accordée). Le taux de pénétration dans l'arrondissement (% de patients de l'arrondissement qui sont soignés à l'hôpital de Bastogne) est particulièrement faible et il est même insuffisant dans la commune de

Bastogne ou dans des zones normalement captives.

Vouloir maintenir un site aigu à Bastogne sans perspectives de développement est pour le moins risqué. La probabilité est grande de voir le site se vider lentement ou rapidement de sa substance et de laisser dans la sous-région un désert hospitalier. N'est-il dès lors pas plus raisonnable d'anticiper et d'envisager un nouveau projet pour les activités hospitalières dans la sous-région de Bastogne ?

Il nous semble que le projet Vivalia 2015 constitue une piste intéressante pour Bastogne pour peu qu'elle soit réalisée dans les dimensions :

## **. . . Les soins hospitaliers en province de Luxembourg . . .**

### **- centre logistique et administratif**

- **polyclinique** : une polyclinique offrant toutes les spécialités et les actes techniques d'imagerie et de biologie clinique est une plus-value importante

- **hôpital de jour** : de plus en plus d'interventions se font et se feront en hôpital de jour et cette forme d'hospitalisation doit pouvoir être assurée dans la proximité. Le projet Vivalia 2015 maintient un hôpital de ce type à Bastogne ; c'est important.

- **revalidation** (voir ci-dessous)

- **urgences** (voir ci-dessous)

La pertinence de maintenir à Bastogne un service de gériatrie séparé d'un hôpital aigu est plus discutable. Le regroupement des services de gériatrie vers des sites aigus présente effectivement une pertinence en termes de coûts et en termes médicaux (la présence du plateau technique d'un site aigu sur le lieu d'implantation de ces services est importante). Les expériences des services de gériatrie de Sainte Ode et de Virton ont montré les limites de ces services lorsqu'ils sont isolés.

### *Un service de revalidation de qualité*

Le modèle Vivalia 2015 propose :

- le maintien d'un certain nombre de lits de revalidation dans les sites aigus.

- le développement d'un important centre de revalidation à Bastogne. Ce regroupement de lits de revalidation est une belle opportunité s'il permet effectivement la création d'un **centre de première qualité** en la matière en tenant compte aussi des questions de mobilité et d'accueil des familles. Il faudra cependant garantir les investissements qui permettent d'atteindre ce niveau optimal de qualité et de devenir une référence reconnue en la matière.

Le maintien de lits de revalidation à Virton pose question. Quel intérêt de maintenir 40 lits de revalidation à Virton ? D'une part ce site de revalidation sera séparé d'un site aigu, d'autre part il n'aura pas une taille critique suffisante pour constituer un vrai centre de référence avec les équipements et le personnel médical nécessaires. Ne serait-il pas plus opportun de ramener ces lits vers Arlon (site aigu) et vers Bastogne (centre de référence) ?

Remarque : la question de la convalescence n'est pas abordée en soi mais le constat est que la province de Luxembourg est très démunie en la matière et que la tentation est alors d'occuper en convalescence des lits destinés à la revalidation.

### *Des services de proximité*

Dans le projet Vivalia 2015, les sites de Bastogne et de Virton ont vocation d'assurer des services de proximité de 1<sup>er</sup> ligne : polyclinique, hôpital de jour, imagerie, analyses,...

L'idée est louable et intéressante mais ces services détachés des sites aigus doivent bénéficier de toute l'attention pour garantir toutes les qualités optimales d'intervention. Cela ne peut en aucun cas devenir des services de seconde zone.

### *A propos des urgences*

La prise en charge des urgences implique la proximité et donc une couverture territoriale optimale. Tout citoyen doit pouvoir dans un délai rapproché, bénéficier des services d'urgence.

Ceci étant, on a vu fleurir les projets et les plans les plus divers en la matière allant d'un modèle minimaliste (3 SMUR et 2 PIT à Virton et Bastogne) à des hypothèses maximalistes (4 SMUR, 6 PIT, 2 SMUR hélicoptés, accord de Durbuy).

La vérité se trouve probablement à mi-chemin. L'intervalle médical libre peut être réduit à 15 minutes en recourant à un dispositif constitué de :

- 3 SMUR automobiles (Arlon, Marche, Libramont),
- 3 PIT (Virton, Bastogne et Bouillon)
- 1 hélicoptère SMUR

Le dossier complet reprenant la position du MOC Luxembourg est disponible sur le site [www.moclux.be](http://www.moclux.be). Il peut aussi être obtenu sur simple demande et/ou être présenté à tout groupe qui le souhaite.

Contact :

MOC Luxembourg, rue des Déportés 39 à 6700 Arlon

Tel : 063/218726

Email : b.kerger@moclux.be